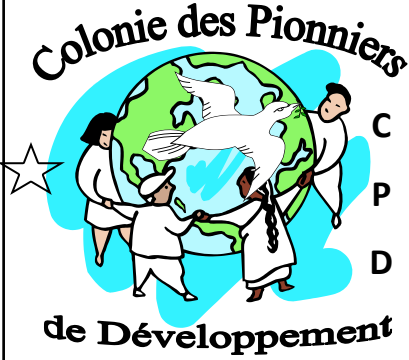


|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p style="text-align: center;"><b>PERISCOPE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Organe d'expression de l'ONG «CPD»</b></p> | <p style="text-align: center;">N° 9,<br/>5 septembre 2012</p> |
| <p><b>Information et Sensibilisation sur la paix et la sécurité</b><br/>         B.P. 3562-Tél.: +257 22250508&amp; +257 79905384<br/>         E-Mail : pionniersfr@yahoo.fr.<br/>         BUJUMBURA-BURUNDI</p> <p><a href="http://www.reseaurafal.org/siteweb/dev.asp?N=simple&amp;O=321">http://www.reseaurafal.org/siteweb/dev.asp?N=simple&amp;O=321</a></p> |  |   |

**L'important est que les tueries et les violations des droits humains cessent !**

**Selon le Procureur Général de la République, il y a eu des tueries mais pas d'exécution extra judiciaire au Burundi**

La Commission d'enquête mise en place par le Procureur Général de la justice burundaise confirme qu'il y a eu des tueries et violations des droits de l'Homme mais, elle nie la qualification de ces meurtres et violences armées, même s'ils impliquent des agents de l'Etat. Les disputes sur l'appellation à donner aux meurtres et violations des droits humains qui se répètent de temps en temps font couler beaucoup et d'encres et de salives au Burundi. Il s'agit des cas de tueries dénoncées comme étant à caractère politiques sélectifs dont les jeunes **Imbonerakure (les clairvoyants)** partisans du parti politique au pouvoir de Bujumbura et certains agents de sécurité public sont cités comme présumés auteurs.

Après plusieurs cris et lamentations répétitifs des populations victimes de ce genre de violence armée, des organisations de la société civile et des medias qui les dénoncent dans les différents rapports et émissions diffusées régulièrement, ces voix des sans voix ont demandé qu'il y ait une enquête sur beaucoup de cas de meurtres et violations des droits humains observés ici et là, en insistant sur des cas de tueries qualifiés d'exécutions extra judiciaires.

Au mois de mai 2012, le procureur général de la République, Monsieur Valentin BAGORIKUNDA a compris les doléances et a pris la question en mains. C'est dans ce cadre qu'il a mis en place une commission d'enquête chargée d'étudier les cas jugés par l'opinion d'exécution extrajudiciaires, et les tortures des vies humaines au Burundi pour une durée de trois mois.

Ce travail d'enquête devrait se dérouler sur tout le territoire burundais, partout où des actes ignobles ont été signalés.

Même si la durée de mener cette enquête est courte par rapport au volume du travail qui attendait ce groupe désigné, il a enquêté sur les cas les plus récents et les plus touchants qui ont été dénoncés dont :

- Le cas de tuerie qui implique Monsieur MAZOYA Patrice, le chef de zone NYABITARE en province RUYIGI.
- Le cas de tuerie qui implique de MAGORWA Guillaume, le chef de poste de GIHANGA.
- Le cas de tuerie qui implique NDOMBORO, l'IMBONERAKURE de BURINGA en commune GIHANGA.
- Le cas de tuerie qui implique NURWEZE Michel (alias RWEMBE), commissaire adjoint en province GITEGA.

A la fin de la période de trois mois de travail de la commission dont le résultat était attendu impatientement par la population et d'autres acteurs non étatiques qui militent en faveur de la paix et la sécurité humaine pour un développement durable, cette commission a donné un rapport qui affirme que des tueries et violations des droits humains ont eu lieu en niant la tout en niant la qualification de ce genre de meurtres condamnés par la communauté.

Le Jeudi 23/08/2012, le Procureur Général de la République a animé une conférence de presse en expliquant le rapport sorti par ladite commission qu'il a mis en place, en disant qu'il n'y'a pas eu des exécutions extrajudiciaires au Burundi, car dit-il, le gouvernement n'a pas participé à ce genre de tueries.

Au cours de ladite conférence de presse, le Procureur Général de la République du Burundi a accusé les organisations de la société civile qui dénoncent les meurtres et violations des droits humains, notamment l'APRODEH qui a l'habitude de dénoncer à travers des radios privées de

Bujumbura via son Représentant Légal Pierre Claver MBONIMPA, qu'elles a donnent des fausses informations. Dans l'émission radio diffusée animée juste après ladite Conférence de presse du Procureur Général, le Représentant de l'APRODEH a signalé qu'il n'y a pas d'intérêts de donner les fausses informations et que si les organisations de la société civile trompent l'opinion, le gouvernement n'a qu'à donner le nom d'une personne figurant sur la liste des personnes tuées qui est encore vivante. D'après lui c'est le masque que le pouvoir est en train de faire car, même certains de ceux qui sont attrapés comme auteurs de ces tueries semblent ne pas être des vrais coupables.

A son tour, le Ministre de l'intérieur a aussi mis en garde les organisations de la société civile en leur demandant de ne pas continuer à vulgariser des telles informations qui, selon lui sont fausses. Le vendredi 22/08/2012, le Ministre de l'intérieur a convoqué les représentants des organisations de la société civile célèbres en dénonciation à travers les radios privées : Monsieur Pierre Claver MBONIMPA de l'APRODEH, Monsieur NININHAZWE du FOSC, Monsieur Gabriel RUFYIRI de l'OLUCOME et leur a dit : « *Si vous continuez à injurier les autorités vous serez punis conformément à la loi. Il faut voir de qui vous parlez* », a dit le Ministre de l'intérieur. Bref, les deux autorités qui se sont exprimés sur le rapport de la commission mise en place contredisant des rapports des organisations de la société civile qui se sont exprimées de la même façon.

Après les disputes sur les termes et les qualifications attribuées aux meurtres et violences déplorables, la Colonie des Pionniers de Développement « CPD » en sigle n'a pas manqué à approcher les populations qui en sont victimes pour récolter leurs points de vue. La majorité des populations des différentes couches sociales regrette le fait qu'au lieu de chercher des solutions durables aux problèmes qui sont à la base du cercle vicieux des violences armées au Burundi, les gens continuent à perdre leur temps en se jetant des torts.

Pour Madame IRAMBONA Jeannette de la Commune Rango de la province Kayanza, il est temps de cesser les tueries qui ne profitent à personne, peu importe leur appellation.

Pour Monsieur Mbonicura Innocent qui s'est exprimé à travers la boîte à suggestion de la commune Ntega de la province de Kirundo, Ce genre de tuerie

des personnes du même groupe sélectionnées, qui de fois meurent après avoir été dans les mains de ceux qui devraient les protéger ou pendant que les chargés de l'ordre et de la sécurité publique sont informés. Il se demande ce qui va arriver, au cours de la période près électorale de 2015 qui approche, si rien n'est fait pour sensibiliser les populations, les acteurs politiques et des jeunes affiliés aux différents partis politiques de la mouvance et de l'opposition. Il pense que cette situation sécuritaire qui ne rassure pas l'avenir du tout, est un défi réel à relever dans l'immédiat car cela est un obstacle majeur de toutes les initiatives de développement.

Le gouvernement est demandé d'user de tout ce qui est de son pouvoir pour stabiliser la situation socio-sécuritaire car il est le garent de la sécurité pour tous et du développement durable.

En conclusion, nous pensons qu'il faut multiplier les efforts visant à encadrer les populations de différentes tendances actuelles en mettant l'accent sur les jeunes en général qui sont susceptibles et manipulables à la violence.

Il est très important que la justice soit indépendante et puisse jouer son rôle central en sanctionnant sans sentiment les tueurs et les violeurs des droits humains.

L'encadrement et le suivi de la population pour la paix et sécurité humaine doit être une priorité.

[« Colonie Pionniers de Développement »](#)